



Rapport d'orientation Budgétaire 2025

Conseil Municipal du 20/01/2025

Sommaire



I. CADRE JURIDIQUE

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

- *Focus International*
- *Focus Européen*
- *Focus National – PLF 2025*

III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

- *Analyse de la capacité d'autofinancement*
- *Financement de l'investissement*
- *Analyse de la dette*
- *Focus Ressources Humaines*
- *Focus fiscalité locale*

IV. PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE

- *Principales orientations en fonctionnement*
- *Principales orientations en investissement*
- *Prospective budgétaire*



I. CADRE JURIDIQUE

Dispositions légales



Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB a deux objectifs :

- **Informer les élus locaux**, pour leur permettre de voter de manière éclairée sur le budget,
- **Permettre aux élus de s'exprimer sur le budget proposé par l'exécutif**. Les élus peuvent ainsi clarifier aux yeux des citoyens leurs positions sur les priorités politiques envisagées par l'exécutif.

Ce débat est un élément important de la démocratie et des finances publiques locales, il permet de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Le DOB est précédé par la remise du **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** qui permet à l'assemblée délibérante de disposer d'informations telles que :

- La situation financière de la collectivité,
- Les dispositions pertinentes de la loi de finances,
- La situation de la dette de la collectivité,
- La trajectoire de ses effectifs (focus RH),
- Les orientations envisagées en matière d'investissement



I. CADRE JURIDIQUE

Dispositions légales



Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants.

Conformément au référentiel M57, l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles précise que :

- Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal ou Communautaire en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour;
- La présentation des orientations budgétaires (DOB/ROB) intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget;

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.



II. CONTEXTE GÉNÉRAL



INTERNATIONAL Croissance stable, inflation en recul.

Croissance mondiale
attendue autour de

+ 3 %

en 2024 et 2025

Activité tirée par les économies émergentes malgré le ralentissement chinois. Dans les pays avancés, la croissance resterait dynamique aux États-Unis et la Zone Euro peinerait à atteindre les +1%.

Glissement annuel en %	Croissance du PIB			Inflation		
	2023	2024*	2025*	2023	2024*	2025*
Etats-Unis	2,9	2,8	2,1	4,1	2,9	2,9
Japon	1,5	-0,3	0,6	3,3	2,7	2,7
Royaume-Uni	0,4	0,9	1,4	7,3	2,5	3,1
Zone €	0,5	0,8	1,0	5,4	2,4	2,1
Allemagne	-0,1	-0,1	0,4	6,0	2,5	2,4
France	1,1	1,1	0,8	5,7	2,3	1,1
Italie	0,8	0,5	1,0	5,9	1,1	2,0
Espagne	2,7	3,1	2,5	3,4	2,8	2,2
Chine	5,2	4,9	4,5	0,2	0,3	0,8
Inde	7,0	8,2	6,0	6,7	5,4	4,9
Brésil	2,9	3,4	2,1	4,6	4,4	5,1

Source : BNP Paribas
Mise à jour le 06/01/2025

* estimations, prévisions

Inde : année budgétaire du 01/04 de l'année n-1 au 31/03 de l'année n

Risques géopolitiques renforcés

Conflits

- Intensification de la guerre en Ukraine
- Conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël

Plan politique

- L'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers (ex: selon les estimations de la Caisse d'Epargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB zone € d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans).
- En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas d'une majorité et la coalition gouvernementale allemande présente de sérieux signes de fragilités.

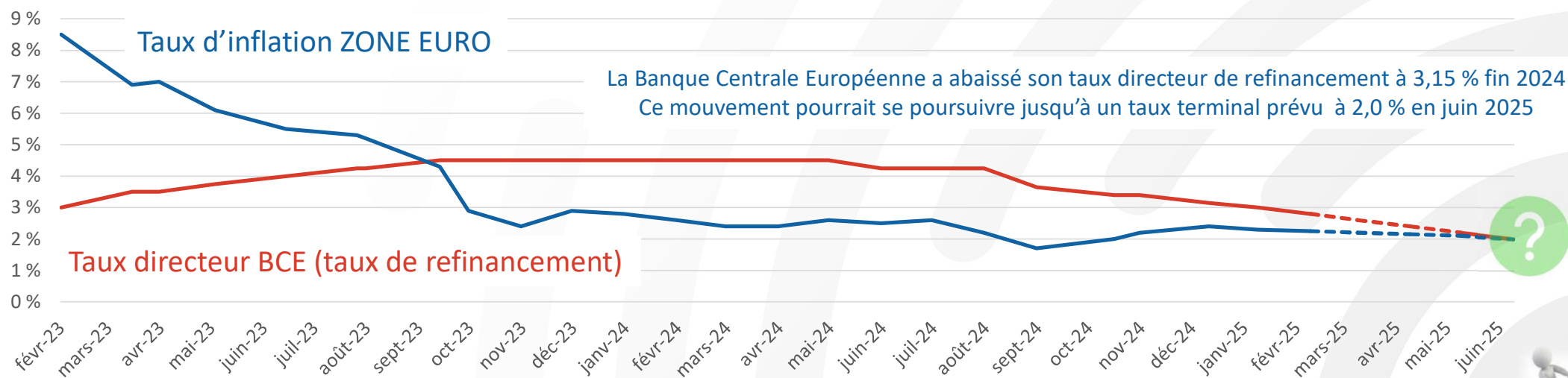
II. CONTEXTE GÉNÉRAL



INTERNATIONAL Taux directeurs en baisse, croissance inquiétante

DÉCÉLÉRATION DE L'INFLATION EN 2024 ⇒ LES BANQUES CENTRALES DES PAYS AVANCÉS DESSERRENT L'ÉTAU DU CRÉDIT

- ☞ Mission 1 de la Banque Centrale Européenne : stabiliser la monnaie € et contenir l'inflation des prix à un niveau qu'elle considère comme optimum ~ 2%. Pour lutter contre l'inflation élevée en 2022 et 2023 (> 10%), la BCE avait nettement relevé ses taux. Certaines franges de l'inflation sont surveillées, notamment celle des services qui se situent > 4%).
- ☞ Mission 2 : soutenir la croissance. Les écarts entre les pays de la zone € (récession en Allemagne, forte hausse en Espagne, moyenne pour l'Italie et atone pour la France) inquiètent la BCE qui revoit ses prévisions de croissance à la baisse.



Sources : Eurostat pour les taux d'inflation + Banque de France pour les taux BCE

II. CONTEXTE GÉNÉRAL



EUROPE Cadre de gouvernance économique européenne

Depuis avril 2024, les Etats membres doivent élaborer un **Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme** (ce PSMT se substitue au programme de stabilité et aux programmes nationaux de réforme).

Le PSMT présente une **trajectoire des finances publiques** qui doit respecter les **exigences** de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) relatives au déficit et à la dette :

- **Déficit public** (solde annuel) = **3 % du PIB**
- **Dette publique** (endettement cumulé) = **60 % du PIB**.

Si un Etat ne respecte pas les recommandations, le Conseil peut imposer des sanctions financières, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 0,05 % du PIB pour une période de six mois jusqu'à ce que l'Etat prenne des actions suivies d'effets.

A ce jour, le Conseil n'a jamais imposé de sanctions financières. Pour la France, cette pénalité représenterait 3 Md€/an en valeur 2024.

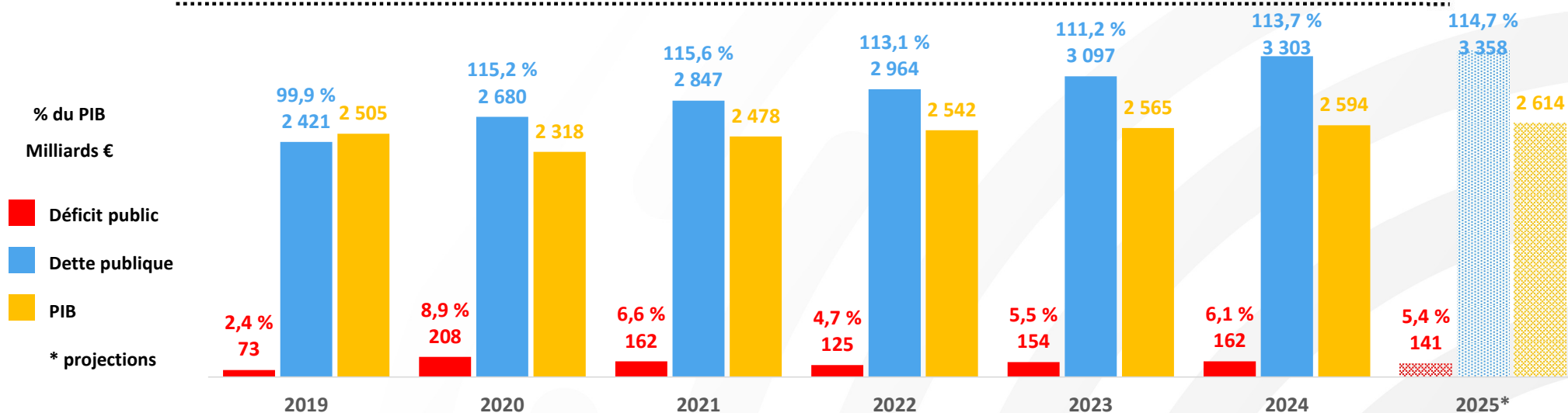
A noter que la France sollicite une extension de la période d'ajustement budgétaire de quatre à sept ans, afin de lisser l'effort budgétaire et d'assurer le déploiement d'une stratégie ambitieuse de politique économique notamment en soutien à l'activité économique et aux investissements indispensables à la croissance.



II. CONTEXTE GÉNÉRAL



FRANCE Déficit public et dette publique



Rappel exigences UE : Déficit public = 3 % du PIB Dette publique = 60 % du PIB

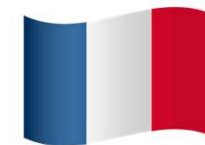
- Engrenage infernal : selon les prévisions de Bercy, la charge de la dette devrait augmenter dans les prochaines années, passant de 46 Md € en 2024, à 75 en 2027.
- Scénario de croissance selon les experts de la cellule économie de la Caisse d'Épargne : l'effet JO est de courte durée. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit de l'effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024. L'instabilité politique n'éclaircit pas ces prévisions.

Sources données :

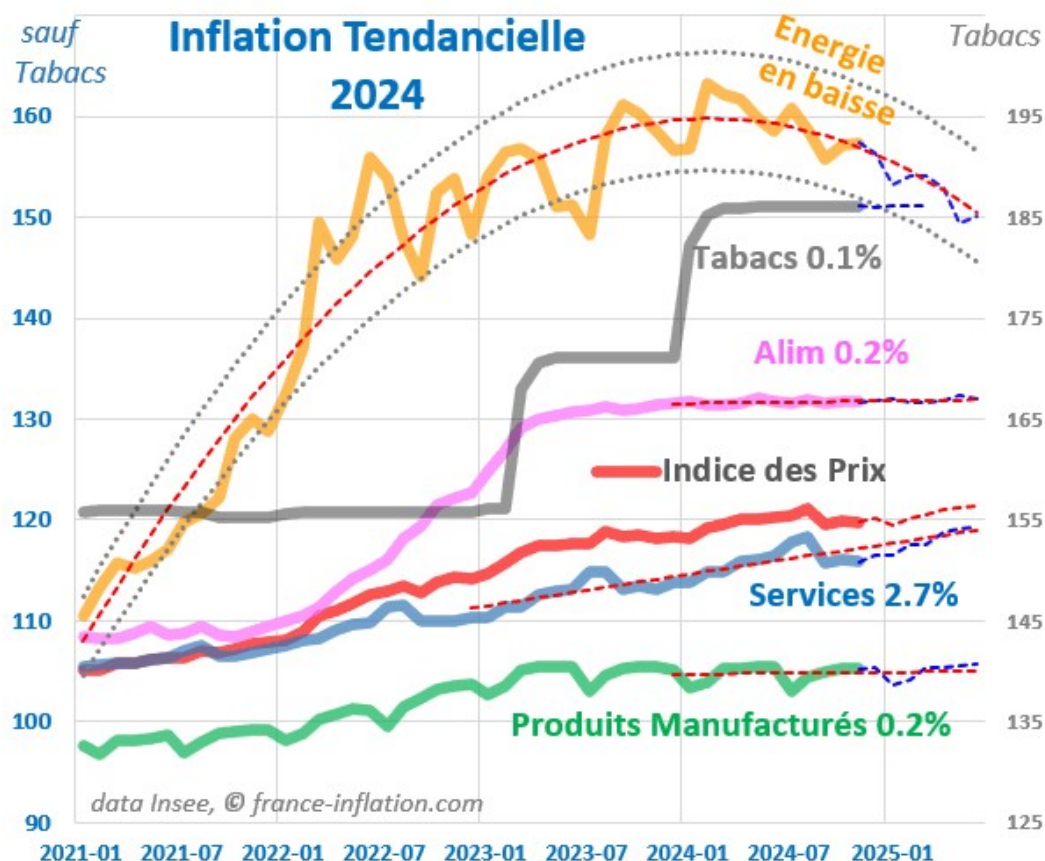
Banque de France ; DGFIP ; Insee, comptes nationaux trimestriels - base 2020 + OFCE (L'Observatoire français des conjonctures économiques) + PLF2025 (Site du gouvernement)



II. CONTEXTE GÉNÉRAL



FRANCE Prévisions d'inflation pour 2025



Prévisions

Poursuite de la baisse de l'inflation en 2025 pour se situer, en moyenne annuelle, entre 1% et 1.5% suivant les prévisionnistes. Elle remonterait ensuite en 2026, tout en restant nettement inférieure à 2%.

Le principal contributeur à l'inflation resterait le poste des Services, qui représente plus de la moitié du panier Insee.

Le prix du pétrole est anticipé relativement stable, au niveau de sa moyenne 2024, ne venant pas alimenter l'inflation.

Le gouvernement, à la recherche d'un budget pour 2025, pourrait augmenter des taxes ou des services, ce qui aurait alors un impact non intégré ici.

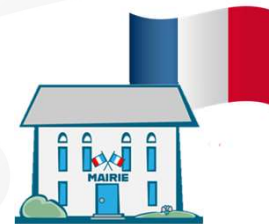
Remarque

L'inflation ressentie s'ajuste avec retard dans l'esprit des consommateurs. Ce qui expliquerait que la consommation reste peu dynamique malgré la hausse du pouvoir d'achat mesuré. Un effet qui ne devrait pas durer.

Source : https://france-inflation.com/prevision_inflation_en_france.php

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

COLLECTIVITÉS LOCALES et le projet de loi de finances 2025



Chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

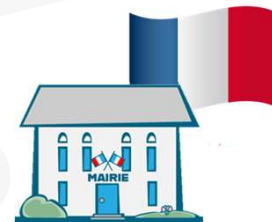


15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

En l'absence d'un budget, la loi spéciale permet à l'État de fonctionner a minima à partir du 1^{er} janvier 2025

II. CONTEXTE GÉNÉRAL



LA COMMUNE et le projet de loi de finances 2025



Ce que prévoient la loi spéciale et le décret

PSR (PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES) : idem à 2024 en attendant la nouvelle LF

DGF 2025 = DGF 2024 pour les premiers douzièmes puis régularisation quand nouvelle LF votée

△ Montant global de la DGF gelé mais répartition entre les collectivités locales inconnue

△ Indicateurs (potentiel financier, potentiel fiscal, effort fiscal etc) potentiellement touchés par la création de fractions de correction

DOTATIONS BUDGÉTAIRES

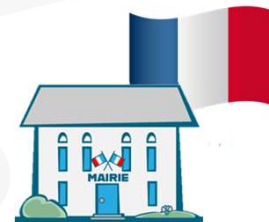
Seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent

Les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus

△ Prudence sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.



II. CONTEXTE GÉNÉRAL



LA COMMUNE et le projet de loi de finances 2025

Ce qui est acté par ailleurs

**COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES
VALEURS LOCATIVES CADASTRALES**

+ 1,7%

**EFFET DE LA FRACTION DE CORRECTION DU POTENTIEL
FISCAL ET DU POTENTIEL FINANCIER ET DE L'EFFORT
FISCAL**

**AUGMENTATION DES COTISATIONS ASSURANCE MALADIE
(PLFSS)**

+ 1 point

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée.

REVALORISATIONS

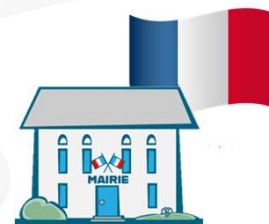
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES PYLÔNES +5,2%

IFER +1,8%

VALEUR FORFAITAIRE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT +1,76%



II. CONTEXTE GÉNÉRAL



LA COMMUNE et le projet de loi de finances 2025

Ce qui était prévu au PLF (principales mesures)

GEL DES FRACTIONS DE TVA -1,2Md €

Gel du montant transféré de TVA aux collectivités en 2025 au niveau 2024

AUGMENTATION DES COTISATIONS CNRACL (PLFSS)

Hausse de + 4 points par an des cotisations CNRACL pendant 3 ans (2025, 2026 et 2027)

FONDS DE RÉSERVE (OU PRECAUTION) - 3Md €

Mécanisme de précaution qui impliquera une « mise en réserve de 3 milliards d'euros sur les recettes de certaines grandes collectivités ».

Ce « fonds de précaution pour les collectivités » sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ». Cela concerne environ 450 collectivités.

BAISSE DU TAUX DE FCTVA - 0,8Md €

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
Baisse du taux de compensation forfaitaire : 14,850 % en 2025 contre 16,404 % en 2024.
+ exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible : entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et fournitures...



II. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le projet de loi de finances 2025, l'incertitude plane...

Vers un PLF 2025 amendé et une réduction de l'effort demandé aux collectivités ?

Fin décembre, le nouveau premier ministre François Bayrou a annoncé vouloir reprendre, non pas le PLF initialement concocté par Michel Barnier, mais « la copie qui a été votée », intégrant les nombreux amendements approuvés par les parlementaires lors des débats, mais dont l'examen a été suspendu par la censure. L'une des conséquences directes de ce choix serait que l'effort demandé aux collectivités en 2025 soit moins important que ce que prévoyait le projet d'origine de Michel Barnier. En effet, avant la censure, les parlementaires ont abaissé de 3 milliards d'euros le prélèvement en :

- Augmentant le montant de la DGF
- Relevant le plafond des DMTO
- En supprimant la mesure de réduction du taux de FCTVA
- En modifiant le projet de fonds de réserve (ou fonds de précaution) : contribution de 1 milliard au lieu de 3 milliards mais qui concernerait plus de communes que le projet initial

Le contexte actuel rend également incertaine l'augmentation des cotisations CNRACL prévue par le PLFSS.



Sommaire



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

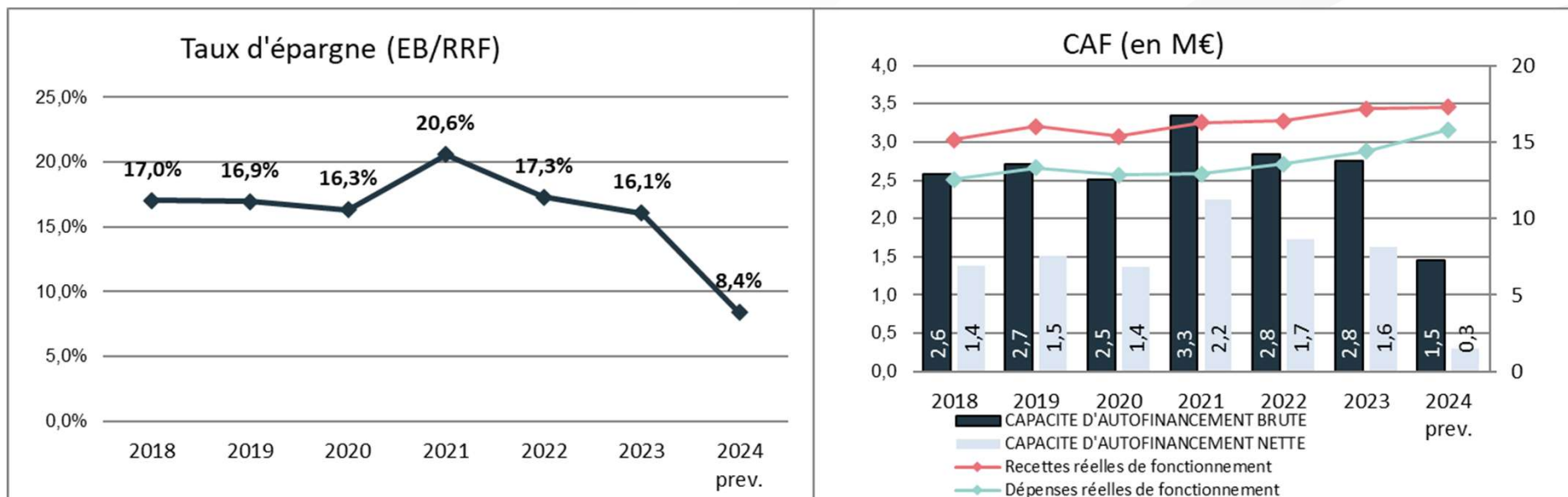
- *Analyse de la capacité d'autofinancement*
- *Financement de l'investissement*
- *Analyse de la dette*
- *Focus Ressources Humaines*
- *Focus fiscalité locale*

Attention : les chiffres présentés pour l'année 2024 dans le point III. sont provisoires dans l'attente de la clôture définitive des comptes.



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Analyse de la capacité d'autofinancement (en M€) - période 2018-2024



Taux d'épargne brute : part des recettes de fonctionnement disponible après le paiement des dépenses de fonctionnement

Entre 2018 et 2023, maintien de la capacité d'autofinancement brute **entre 2,5 et 2,8 M€** (année 2021 exceptionnelle). Chute de la capacité d'autofinancement en 2024 de près d'1,3M€ par rapport à 2023.

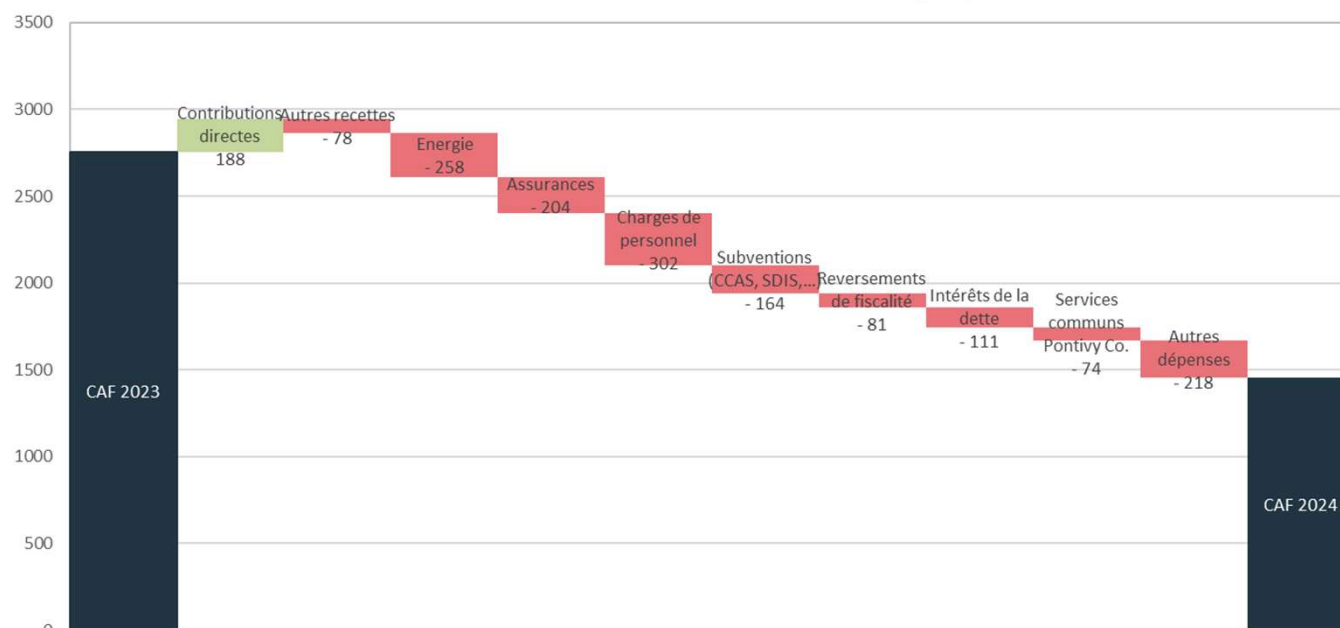
Entre 2018 et 2023, augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement au même rythme (environ **2,7% par an**). En 2024, les dépenses de fonctionnement ont progressé de près de 10% alors que les recettes ont stagné (apparition d'un fort effet ciseau).



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Variation de la capacité d'autofinancement brute entre 2023 et 2024

Evolution CAF entre 2023 et 2024 (k€)



En vert, les éléments contribuant à améliorer la CAF et en rouge les éléments dégradants la CAF

En 2024, le dynamisme des contributions directes a été partiellement compensé par la baisse d'autres recettes de fonctionnement (DGF, DMTO, TLPE...).

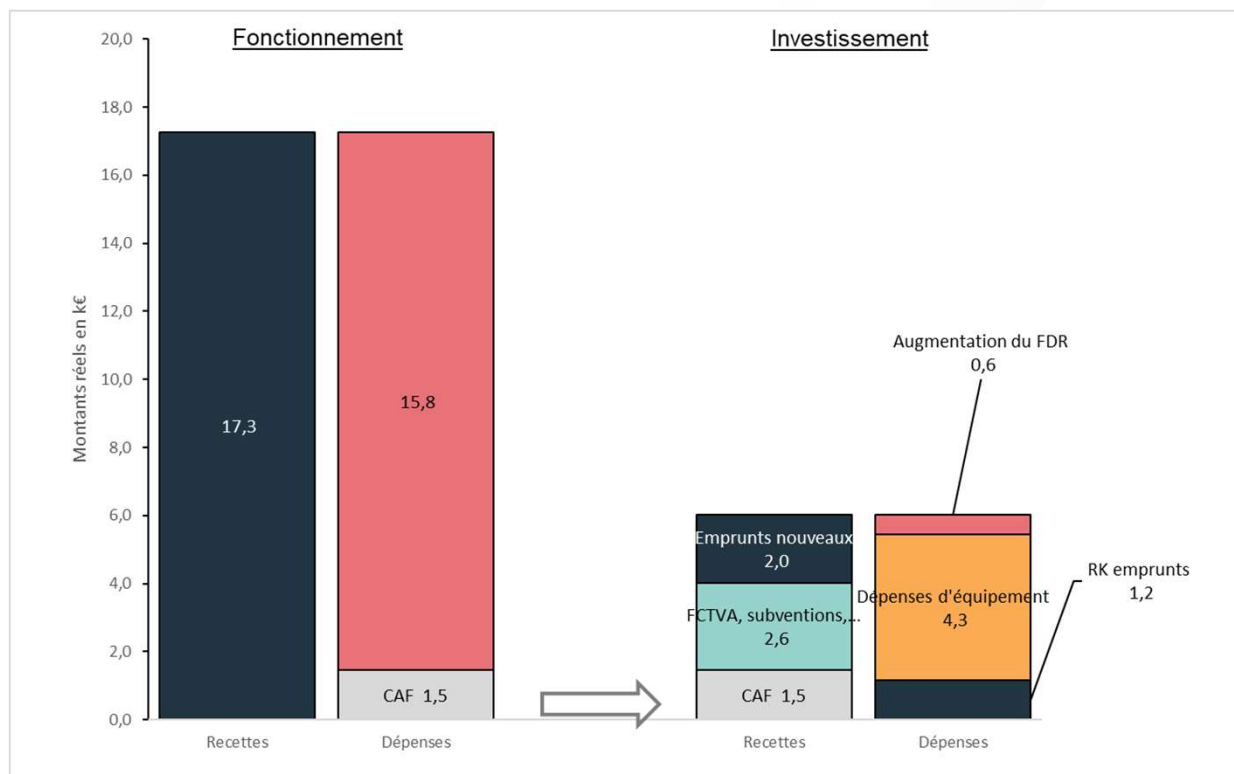
Du côté des dépenses les principales augmentations s'expliquent par :

- Les frais d'énergie : nouveau contrat avec Morbihan Energie au 01/01/2024
- Assurances : assurance dommage aux biens (+138k€) + assurance statutaire (+66k€)
- Charges de personnel (prime pouvoir d'achat +50k€, révision du RIFSEEP +45k€, revalorisation des grilles +85k€, GVT +58k€, régularisation maladie professionnelle +65k€)
- Augmentation de certaines subventions (CCAS +90k€, SDIS +30k€)
- Reversement de fiscalité : première année de contribution au FPIC (52k€) + reversements à Pontivy Communauté.



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

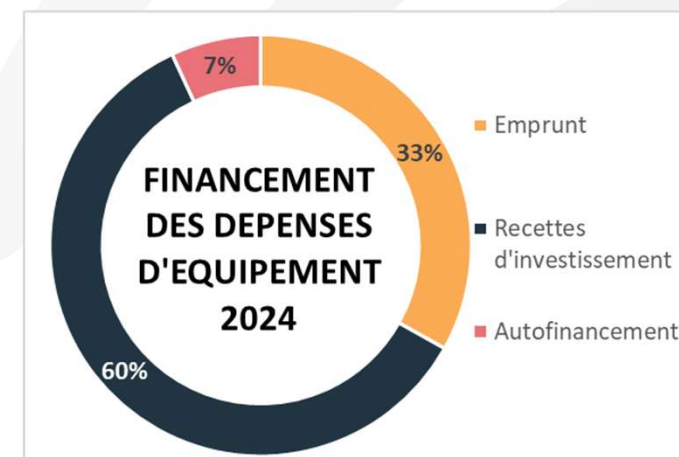
Financement de l'investissement 2024



CAF : capacité d'autofinancement brute
FDR : fonds de roulement
RK : remboursement du capital des emprunts

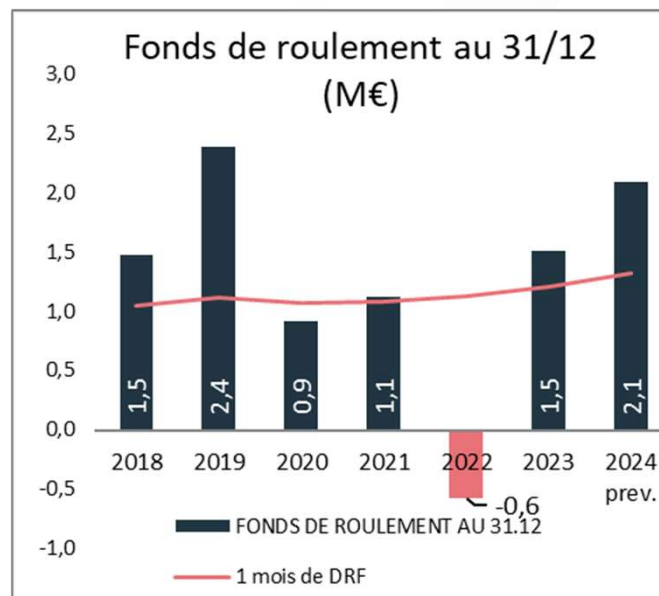
La CAF brute dégagée en 2024 (1,5M€) a permis de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Cependant, la CAF résiduelle (CAF nette) n'a pu financer que 7% des dépenses d'équipement. Le reste de l'investissement a été financé par des recettes d'investissement (subventions, FCTVA,...) et le recours à l'emprunt.



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Analyse du Fonds de roulement



Fonds de roulement : correspond à la somme des excédents (ou déficits) définitifs que la collectivité a dégagés au cours du temps. Il constitue une marge de sécurité financière qui permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2024 = 2,1M€

Ce qui correspond à environ **48 jours** de dépenses réelles de fonctionnement



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

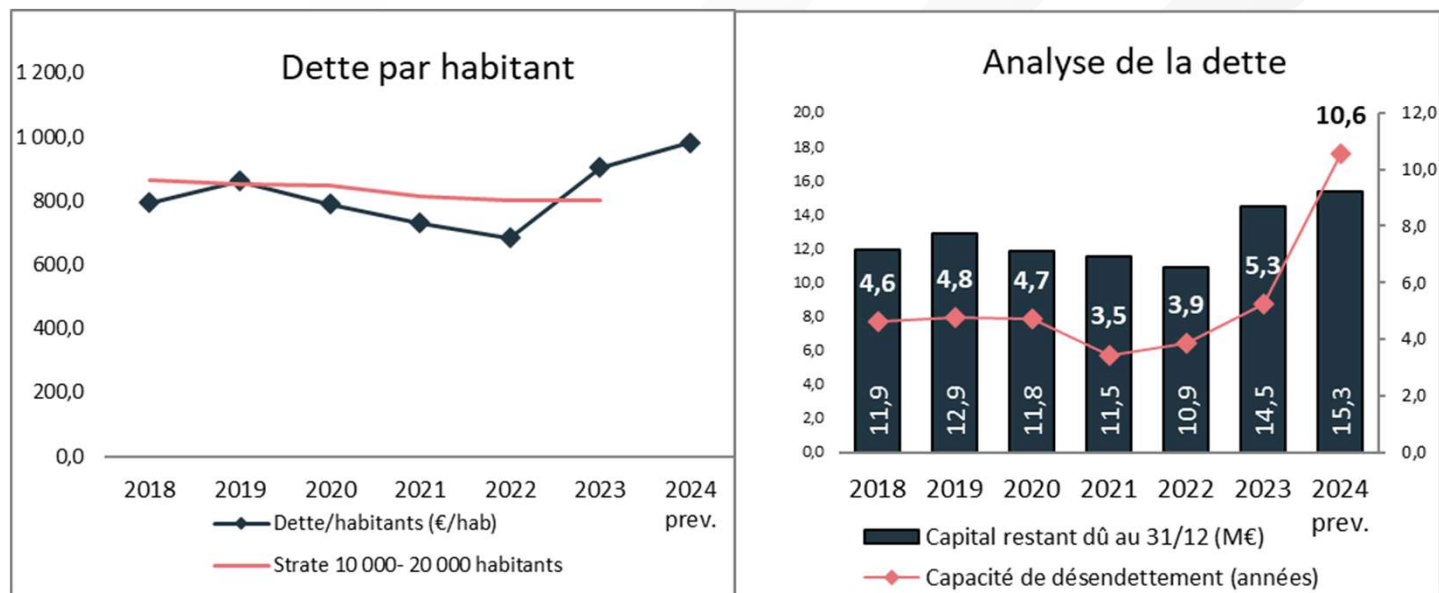
Analyse de la dette

(en M€)

CRD 31/12/2023	14,5	(A)
Emprunts nouveaux 2024	2,0	(B)
Capital remboursé 2024	1,2	(C)
Endettement net	0,8	(D=B-C)
CRD 31/12/2024	15,3	(E=A+D)

Le stock de dette au 31/12/2024 s'établit à 15,3M€ (endettement net de 0,8M€) ce qui correspond à une **capacité de désendettement de 10,6 années** et à une dette par habitant de 982€.

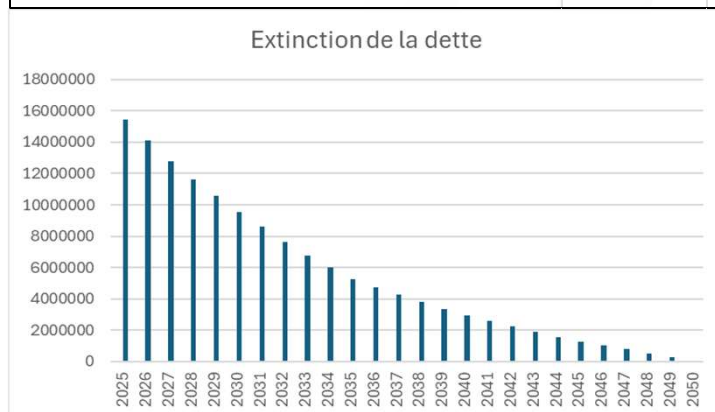
*CRD : capital restant dû



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Analyse de la dette

Libellé	Prêteur	Index	Encours	Montant emprunté	Date de début	Date de fin
CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS	LBP	FIXE 3.38 %	98 958,66	1 500 000,00	12/12/2005	01/05/2025
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS	CE	FIXE 4.6 %	191 786,45	1 400 000,00	03/12/2007	03/07/2026
TRAVAUX DE RENOVATION PONT NEUF	CACIB	FIXE 4.55 %	464 072,39	1 500 000,00	03/07/2009	15/06/2029
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	CMB	LEP	150 000,34	1 000 000,00	13/04/2012	30/03/2027
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	CMB	FIXE 4.59 %	137 500,00	750 000,00	13/09/2012	30/08/2027
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	CMB	FIXE 3.8 %	175 000,00	750 000,00	11/04/2013	30/04/2028
CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY	CDC	LIVRETA	482 916,72	869 250,00	17/12/2013	01/04/2036
TRAVAUX AVENUE DE LA LIBERATION	CDC	LIVRETA	426 430,69	874 730,00	06/10/2014	01/10/2034
PROGRAMME INVESTISSEMENT 2015	CMB	FIXE 1.9 %	419 731,47	750 000,00	07/04/2015	30/03/2035
PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2017	CMB	FIXE 1.3 %	498 100,37	950 000,00	18/04/2017	30/04/2032
PROGRAMME INVESTISSEMENT 2017	CE	FIXE 1.26 %	1 080 475,25	2 000 000,00	28/08/2017	05/09/2032
CAF - AMENAGEMENT CENTRE DE LOISIRS	C.A.F	FIXE 0.0 %	17 090,00	68 366,00	26/10/2018	26/10/2026
PROGRAMME INVESTISSEMENT 2019	CFL	FIXE 1.22 %	783 581,08	950 000,00	24/05/2019	01/10/2039
PROGRAMME INVESTISSEMENT 2019	CE	FIXE 1.07 %	652 500,00	900 000,00	25/06/2019	25/06/2039
REFINANCEMENT CONTRATS MON508153 - MON271732 -	CFL	FIXE 0.25 %	1 832 713,59	2 749 070,39	01/12/2019	01/12/2034
PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2024	CMB	LIVRETA	1 975 000,00	2 000 000,00	05/08/2024	05/08/2044
Opération RE-56000	CDC	LIVRETA	6 000 000,00	6 000 000,00	01/01/2025	01/01/2050
			15 385 857,01	25 011 416,39		



Focus annuités de la dette (k€)			
	2023	2024	2025 prév.
Intérêts	292	403	430
Remb. Capital	1 131	1 157	1 350

Emprunt banque des territoires :
 2024 : intérêts de préfinancement
 2025 : 1^{ère} année de remboursement des intérêts et du capital

III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Analyse de la dette

❖ La dette de la ville selon la charte de bonne conduite

La classification des risques est définie dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite « GISSLER"

Pour mémoire en 2019, 3 contrats ont été renégociés dont 1 classé en 1E et 1 classé en 3E

Tous les contrats sont classés en 1A

Emprunts types	A	B	C	D	E	Hors Charte
1 à 3	17					
4 à 5						

Classement en fonction de leur risque croissant :

Classement de 1 à 5 : risque faible à élevé

Classement de A à E : risque faible à risque élevé



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Focus Ressources Humaines

Masse salariale :

8,4M€

Effectifs :

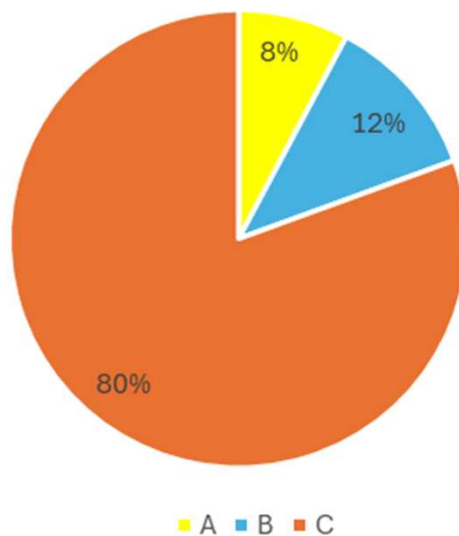
205 agents au
01/01/2025



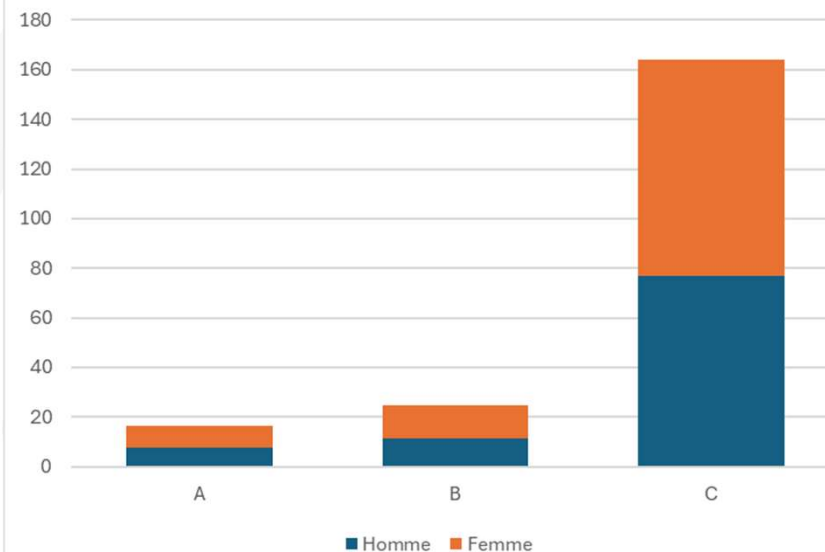
53%

47%

Répartition par catégorie

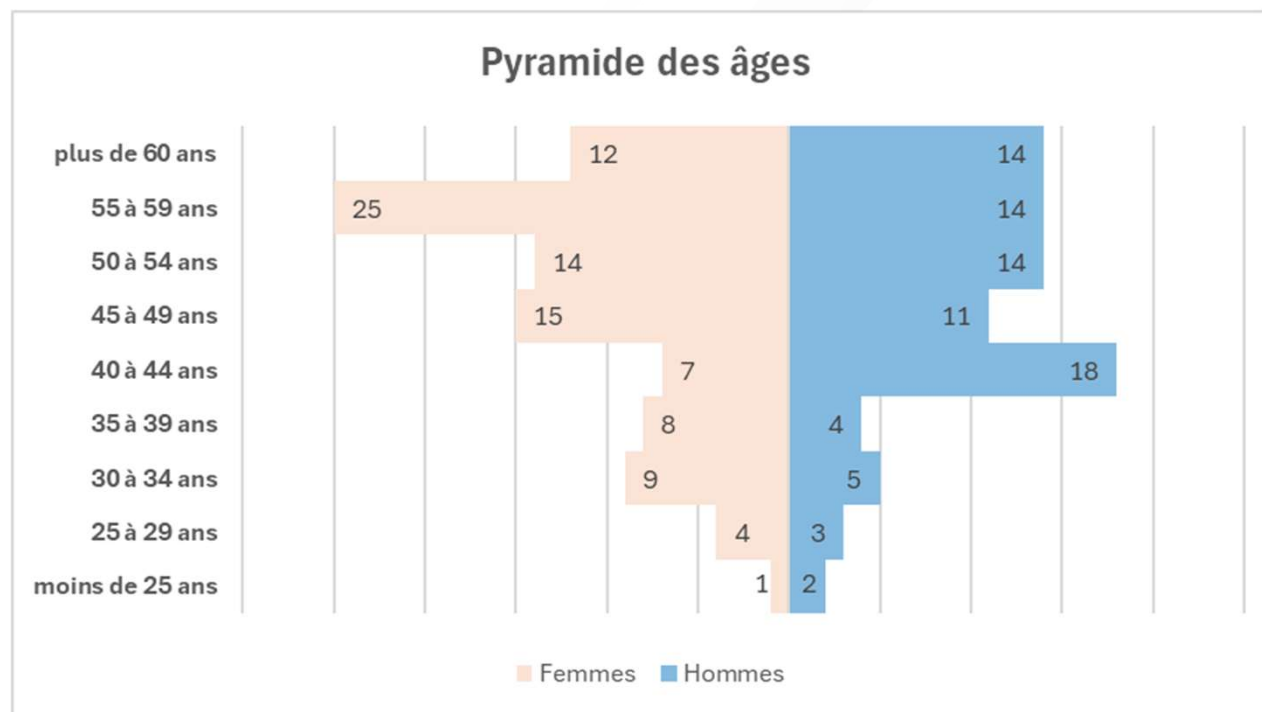


Effectifs par catégorie et par genre



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Focus Ressources Humaines



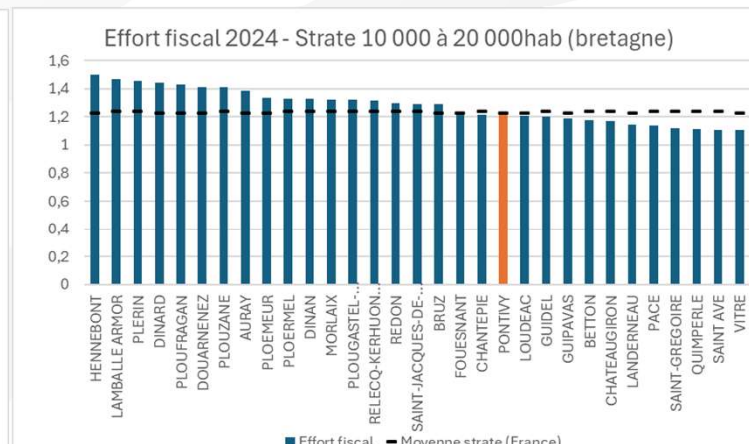
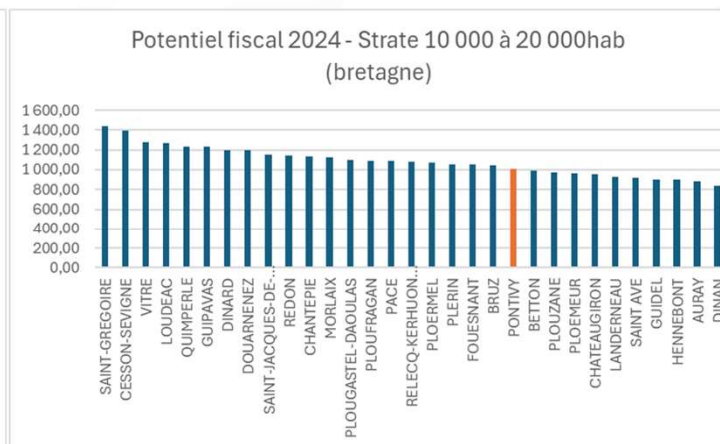
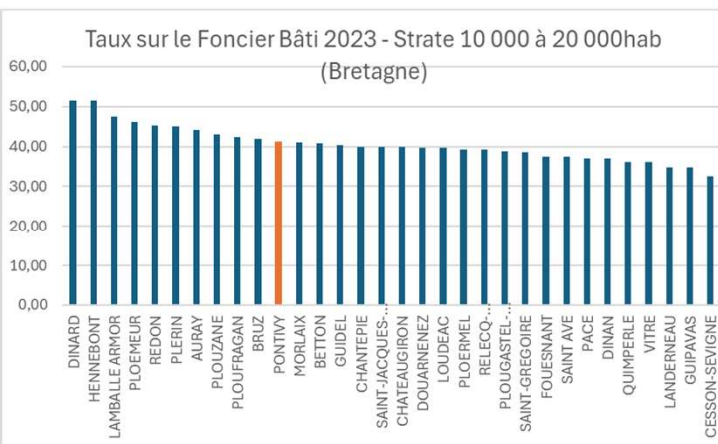
La moyenne d'âge des agents est de **48 ans**

L'âge médian est de **50 ans**



III. RÉTROSPECTIVE & SITUATION ACTUELLE

Focus fiscalité locale – strate 10 000 à 20 000 habitants (Bretagne)



Potentiel fiscal : indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune de manière objective. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Effort fiscal : indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits perçus par la commune sur certaines taxes (TFPB, TFPNB, TH, TEOM/REOM, ainsi que les produits correspondant à certaines exonérations) au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions (que l'on nomme potentiel fiscal « trois taxes »).



Sommaire



IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

- *Principales orientations en fonctionnement*
- *Principales orientations en investissement*
- *Prospective budgétaire*



IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Principales orientations en FONCTIONNEMENT pour 2025

Dépenses de fonctionnement :

- ❖ -75k€ Energie Electricité
- ❖ Reconduction des montants pour les contrats d'assurances
- ❖ +260k€ en charges de personnel (si augmentation de 4 points des cotisations CNRACL)
- ❖ +21k€ service d'incendie
- ❖ -220k€ subvention d'équilibre du CCAS
- ❖ Autres dépenses impactées par l'inflation

= *légère augmentation des dépenses de fonctionnement*

=> Stagnation ou légère dégradation de la CAF à prévoir pour 2025 sans plan d'action sur les dépenses ou recettes de fonctionnement

Pour enrayer la chute de la CAF, un plan d'économie (sur les charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion courante) est envisagé pour 2025 :

Recettes de fonctionnement :

- ❖ +150k€ contributions directes (1,7% de revalorisation des bases)
- ❖ -29k€ DGF (effet population)
- ❖ Autres recettes peu dynamiques voir en diminution (DMTO, FPIC, subventions,...)

= *stagnation ou très faible dynamisme des recettes à prévoir pour 2025*

**-200k€ sur les dépenses de fonctionnement au BP 2025
(à renouveler sur 2026 et 2027)**



IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

INVESTISSEMENT : demandes **AVANT** arbitrages

Le PPI sera
actualisé après
arbitrages
budgétaires 2025

Plan pluriannuel d'investissement	2024	2025	dont RAR
TOTAL GENERAL	4 161K€	7 580K€	1 172 K€
Grands projets	1 815K€	3 580 K€	521 K€
PEM	167K€	1 680 K€	35 K€
Poumon vert	231K€	145 K€	85 K€
Passerelles et quais	8K€	672 K€	-
Rue Nationale	1 035K€	474 K€	114 K€
Château de Pontivy	265K€	609 K€	287 K€
Théâtre des Halles	109K€	-	-
Autres projets + récurrents	2 346K€	4 000 K€	651 K€

Exemples autres projets/projets récurrents

Vidéoprotection	200 K€
Voirie	750 K€
Eclairage public	160 K€
Acquisit° immobilières	165 K€
Sport	300 K€
Ecoles	400 K€
Autres bâtiments	800 K€
Espaces verts	80 K€
Véhicules	165 K€
Matériel	200 K€
Patrimoine	170 K€
...	

IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La prospective budgétaire*

Scénario 1 : poursuite d'un programme d'investissement similaire à celui de la période 2020-2024 sans plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement ou plan d'action sur les recettes de fonctionnement

Scénario 2 : réduction du programme d'investissement, mise en œuvre d'un plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement et augmentation des recettes de fonctionnement (+10% taux d'imposition)

Scénario 3 : réduction du programme d'investissement, mise en œuvre d'un plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement et augmentation des recettes de fonctionnement (+5% taux d'imposition)

Scénario 4 : forte réduction du programme d'investissement et plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement mais sans augmentation des recettes de fonctionnement (taux d'imposition)

Scénario	Dépenses d'équipement	Plan d'économie de dépenses de fonct.	Augmentation des impôts
S1	5 300k€/an entre 2025 et 2029 (= moyenne 2020-2024)	Non	+0%
S2	4 500k€/an entre 2025 et 2029	Oui	+10% en 2025
S3	4 000k€/an entre 2025 et 2029	Oui	+5% en 2025
S4	3 300k€/an entre 2025 et 2029 (= montant minimum entre 2020 et 2024)	Oui	+0%

* Hypothèses prises en compte dans les 4 scénarios : baisse du taux de FCTVA (de 16,404% à 14,85%), augmentation des cotisations CNRACL sur 3 ans (2025-2027) et baisse du taux moyen de subventionnement de 20% à 15% à partir de 2025.



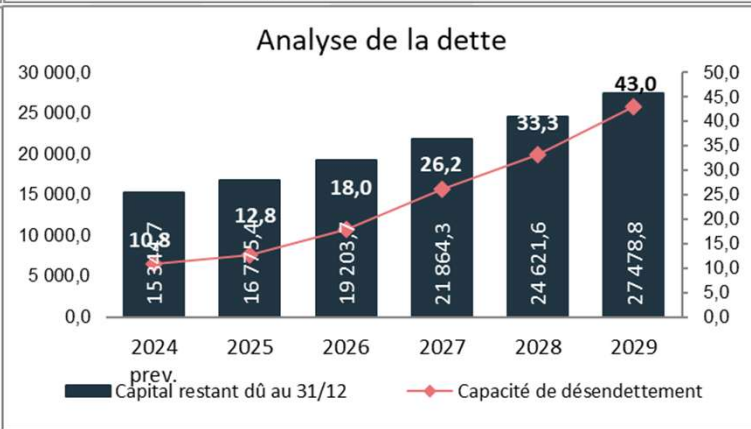
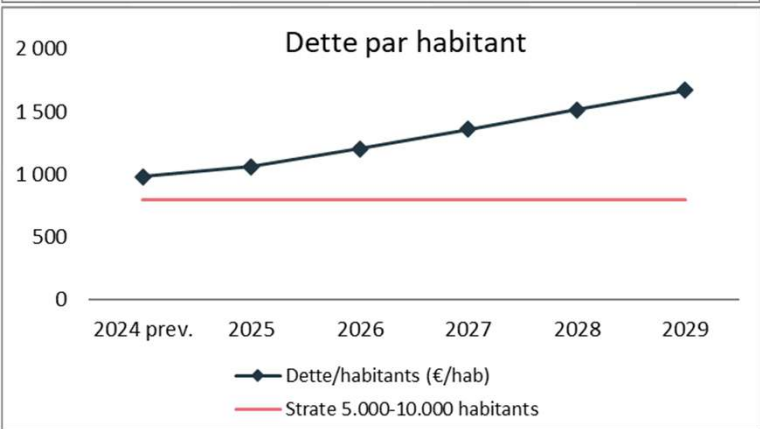
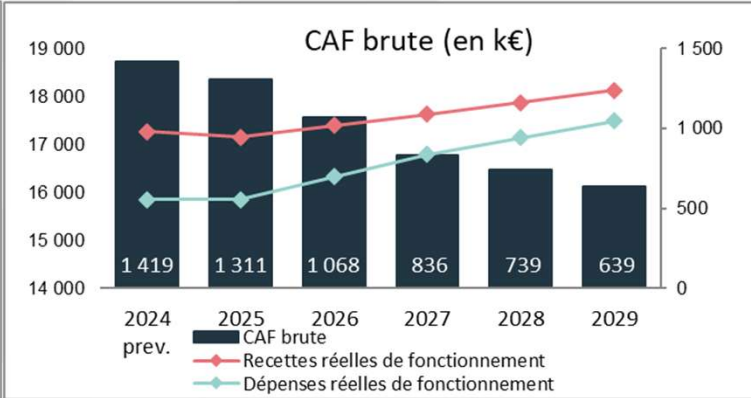
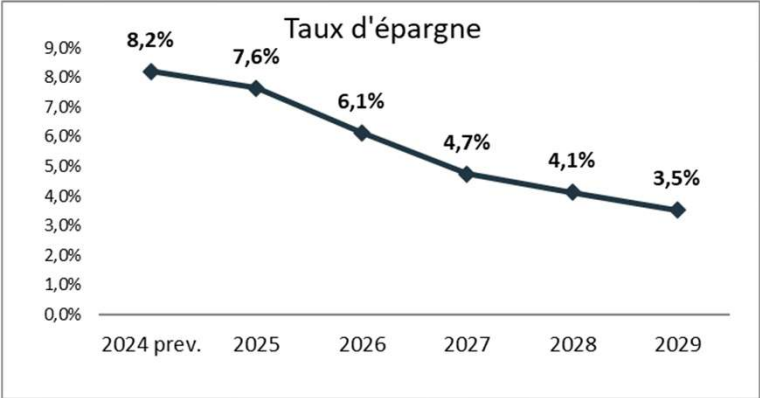
IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La prospective budgétaire : S1

Scénario	Dépenses d'équipement	Plan d'économie de dépenses de fonct.	Augmentation des impôts
S1	5 300k€/an entre 2025 et 2029 (= moyenne 2020-2024)	Non	+0%

Sans action sur les dépenses et recettes de fonctionnement, poursuite de l'effet ciseau apparu en 2024, sur la CAF brute, accentué par les mesures prévues au PLF 2025.

L'endettement devient la seule source de financement de l'investissement : augmentation incontrôlée de la dette par habitant et de la capacité de désendettement.



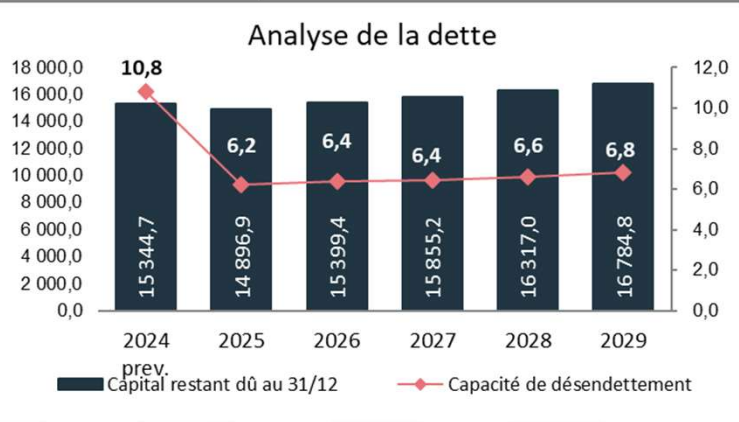
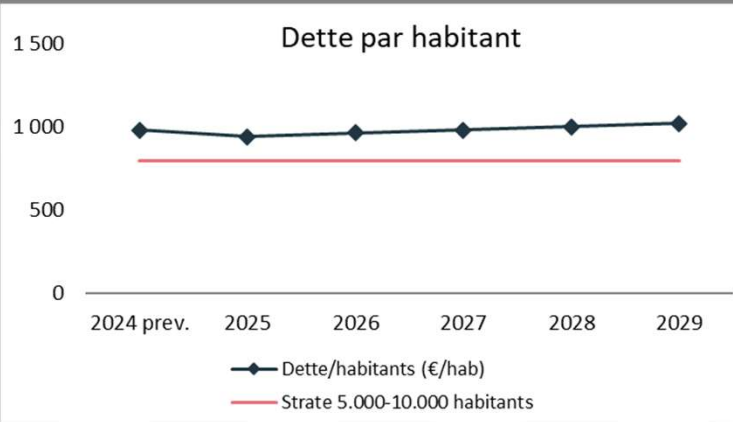
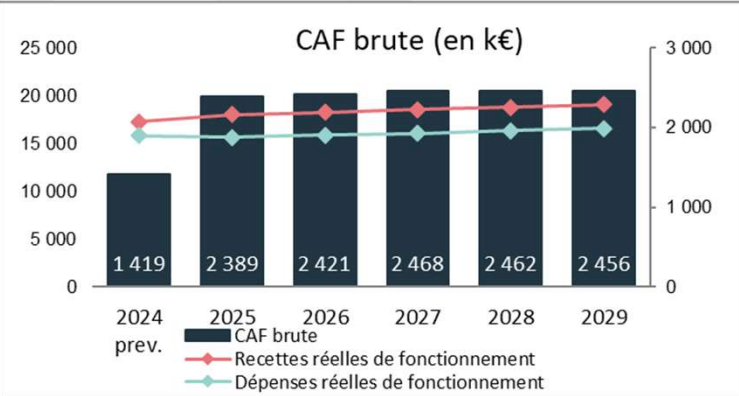
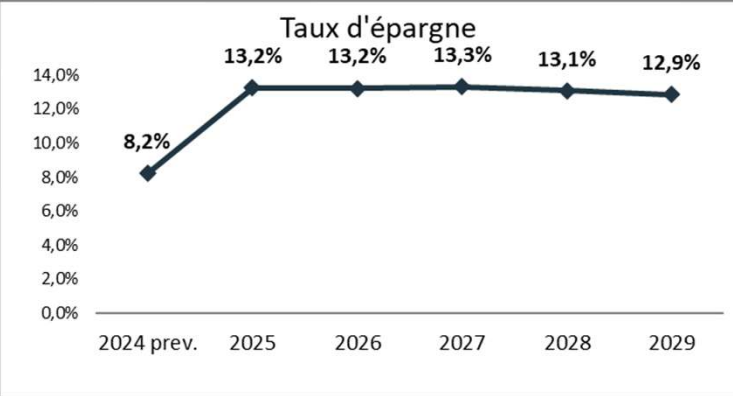
IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La prospective budgétaire : S2

Scénario	Dépenses d'équipement	Plan d'économie de dépenses de fonct.	Augmentation des impôts
S2	4 500k€/an entre 2025 et 2029	Oui	+10% en 2025

Avec un plan d'action d'économies sur les dépenses de fonctionnement (200k€/an sur 3 ans) et une augmentation des taux d'imposition de 10%, la CAF brute dépasserait les 2,3M€ dès 2025 (2,8M€ en moyenne entre 2020 et 2024). Le taux d'épargne se situerait autour des 13%.

L'autofinancement dégagé permettrait d'envisager un programme d'investissement de 4,5M€/an entre 2025 et 2029 tout en contenant l'endettement.



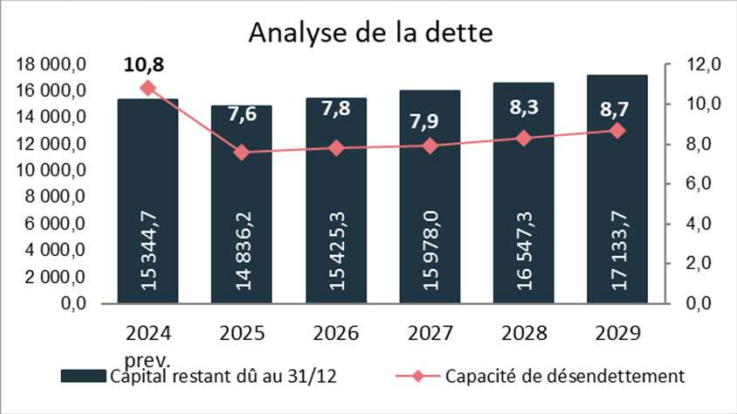
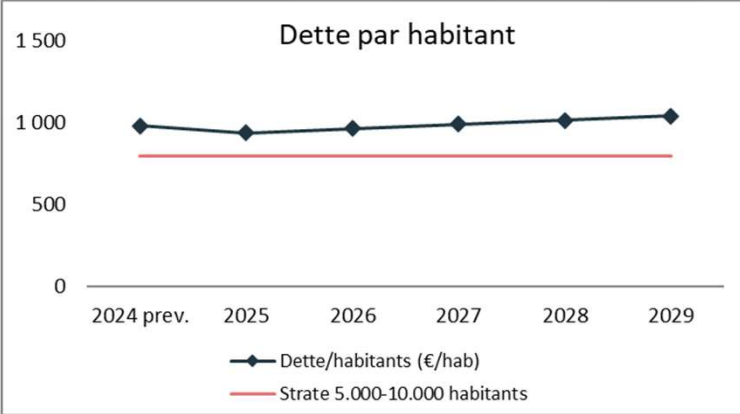
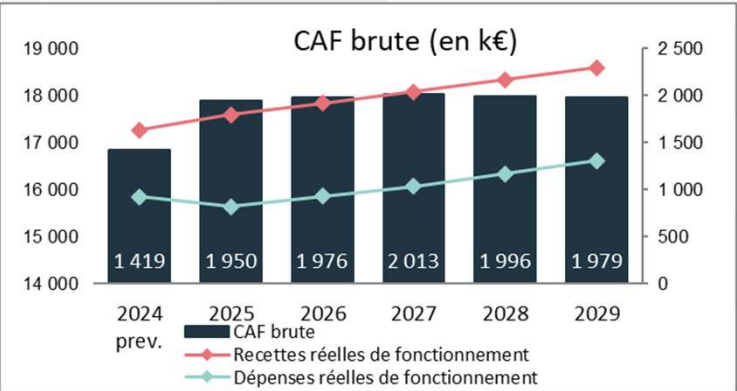
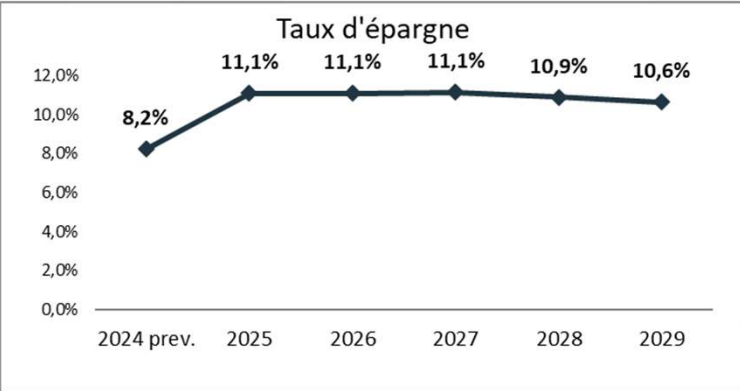
IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La prospective budgétaire : S3

Scénario	Dépenses d'équipement	Plan d'économie de dépenses de fonct.	Augmentation des impôts
S3	4 000k€/an entre 2025 et 2029 (= moyenne 2020-2024)	Oui	+5% en 2025

Avec un plan d'action d'économies sur les dépenses de fonctionnement (200k€/an sur 3 ans) et une augmentation des taux d'imposition de 5% en 2025, la CAF brute approcherait les 2M€ (2,8M€ en moyenne entre 2020 et 2024). Le taux d'épargne passerait à 11%.

L'autofinancement dégagé permettrait d'envisager un programme d'investissement de 4M€/an entre 2025 et 2029 tout en contenant l'endettement.



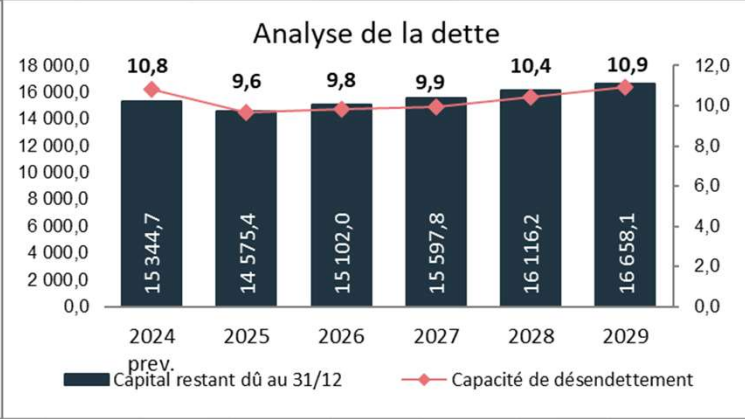
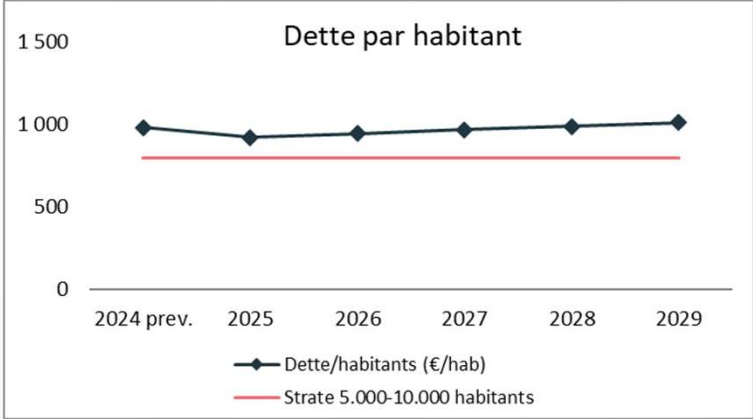
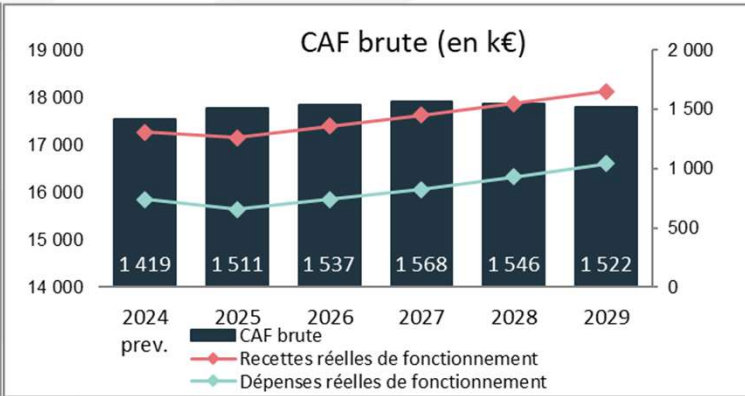
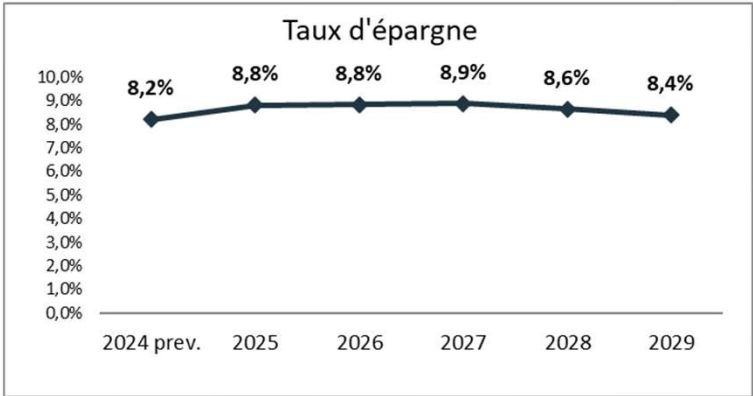
IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La prospective budgétaire : S4

Scénario	Dépenses d'équipement	Plan d'économie de dépenses de fonct.	Augmentation des impôts
S4	3 300k€/an entre 2025 et 2029 (= montant minimum entre 2020 et 2024)	Oui	+0%

Un plan d'action d'économies sur les dépenses de fonctionnement (200k€/an sur 3 ans) sans augmentation des taux d'imposition permettrait simplement d'enrayer l'effet ciseau mais ne permettrait pas une amélioration des indicateurs en fonctionnement.

Un programme d'investissement « minimum » permettrait simplement de stabiliser l'endettement actuel.





pONTIVY
pONDI